

Chemin de la Fache d'Ahan



Visorando

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Promenade boisée et vallonnée, qui offre de belles vues sur la campagne de l'Avesnois et sur les méandres de l'Helpe majeure.

Durée	3h 15	Difficulté	Moyenne
Distance	10,70 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	65 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	71 m	Commune	Felleries (59740)
Point haut	218 m	Région	Avesnois
Point bas	154 m		



Trace n° 55056



Description

(D) Stationner à proximité du moulin/musée des Bois Jolis
Dos au musée, remontez à droite puis à gauche vers la mairie.

(1) À la salle des fêtes, tournez à gauche vers l'école maternelle, longez-la par un petit sentier.

(2) Suivez le cours d'eau la Belleuse.
Sur la droite, appréciez le point de vue sur le village.

(3) Après le stade, poursuivez tout droit jusqu'à la bifurcation.

(4) Virez à gauche et montez vers le bois de la Petite Villette, propriété du Département du Nord.
Suivez le chemin dans le bois sur 250 m.

(5) Tournez à gauche deux fois.

(6) Continuez le long du chemin qui serpente. Cette partie du bois, humide, est plantée de peupliers. Au carrefour des chemins - boisement de sapins.

(7) Tournez à gauche puis à droite et atteignez l'orée du bois dont la haie de charmes est taillée en têtard. Suivez l'orée du bois et, à 150 m de son extrémité.
On arrive après 1 km sur la Rd133.

(8) Empruntez la Rd133 à gauche en direction de Ramousies. Point de vue sur Ramousies et son église du XVI^e siècle, passez devant la ferme fortifiée de Rempsies avec son donjon du VII^e siècle dans sa partie basse
Traversez l'Helpe (vue sur ses méandres et le moulin) et poursuivez sur 250 m jusqu'au calvaire.

(9) Tournez à droite au calvaire sur une petite voie bitumée et après 150 m à droite sur le Chemin d'Ahan qu'on suit sur 1,5 km (traversez de nouveau l'Helpe sur la passerelle).

(10) À l'issue, retour à la Rd133. La prendre à gauche jusqu'à Semeries.

(11) Immédiatement après le cimetière, prendre à droite le chemin d'abord castiné, puis rural à gauche à la fourche marqué "Fâche d'Ahan".
Le chemin suit le tracé de l'ancienne voie ferrée, contournez la station d'épuration par la droite et retrouver une bifurcation de l'aller.

(4) Reprenez le chemin inverse de l'aller jusqu'au **(D/A)** (stade, passerelle sur la Belleuse, mairie, musée des Bois Jolis).

Points de passages

- D/A Musée des Bois Jolis de Felleries**
| N 50.144122° / E 4.028143° - alt. 174 m - km 0
- 1 Sentier immédiatement avant la mairie**
| N 50.143467° / E 4.02578° - alt. 173 m - km 0.23
- 2 La Belleuse**
| N 50.142899° / E 4.026005° - alt. 172 m - km 0.3
- 3 Stade**
| N 50.142201° / E 4.026595° - alt. 174 m - km 0.4
- 4 Bifurcation commune aller-retour**
| N 50.139649° / E 4.023036° - alt. 175 m - km 0.79
- 5 Intersection**
| N 50.135454° / E 4.026123° - alt. 212 m - km 1.32
- 6 Chemin serpentant**
| N 50.135939° / E 4.02821° - alt. 218 m - km 1.48
- 7 Orée du bois**
| N 50.129289° / E 4.029275° - alt. 203 m - km 3.41
- 8 Route D133 vers Ramousies**
| N 50.121788° / E 4.027437° - alt. 163 m - km 4.32
- 9 Chemin d'Ahan**
| N 50.118417° / E 4.031922° - alt. 156 m - km 4.83
- 10 Route D133**
| N 50.120667° / E 4.011821° - alt. 155 m - km 6.68
- 11 Chemin castiné puis Ahan**
| N 50.120801° / E 4.006229° - alt. 155 m - km 7.09
- D/A Musée des Bois Jolis de Felleries**
N 50.14412° / E 4.028143° - alt. 174 m - km 10.7

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée pédestre).

Suivez le balisage Jaune :

Croix jaune = mauvaise direction.

Flèche à droite = tournez à droite.

Flèche à gauche = tournez à gauche.

Trait horizontal = allez tout droit.

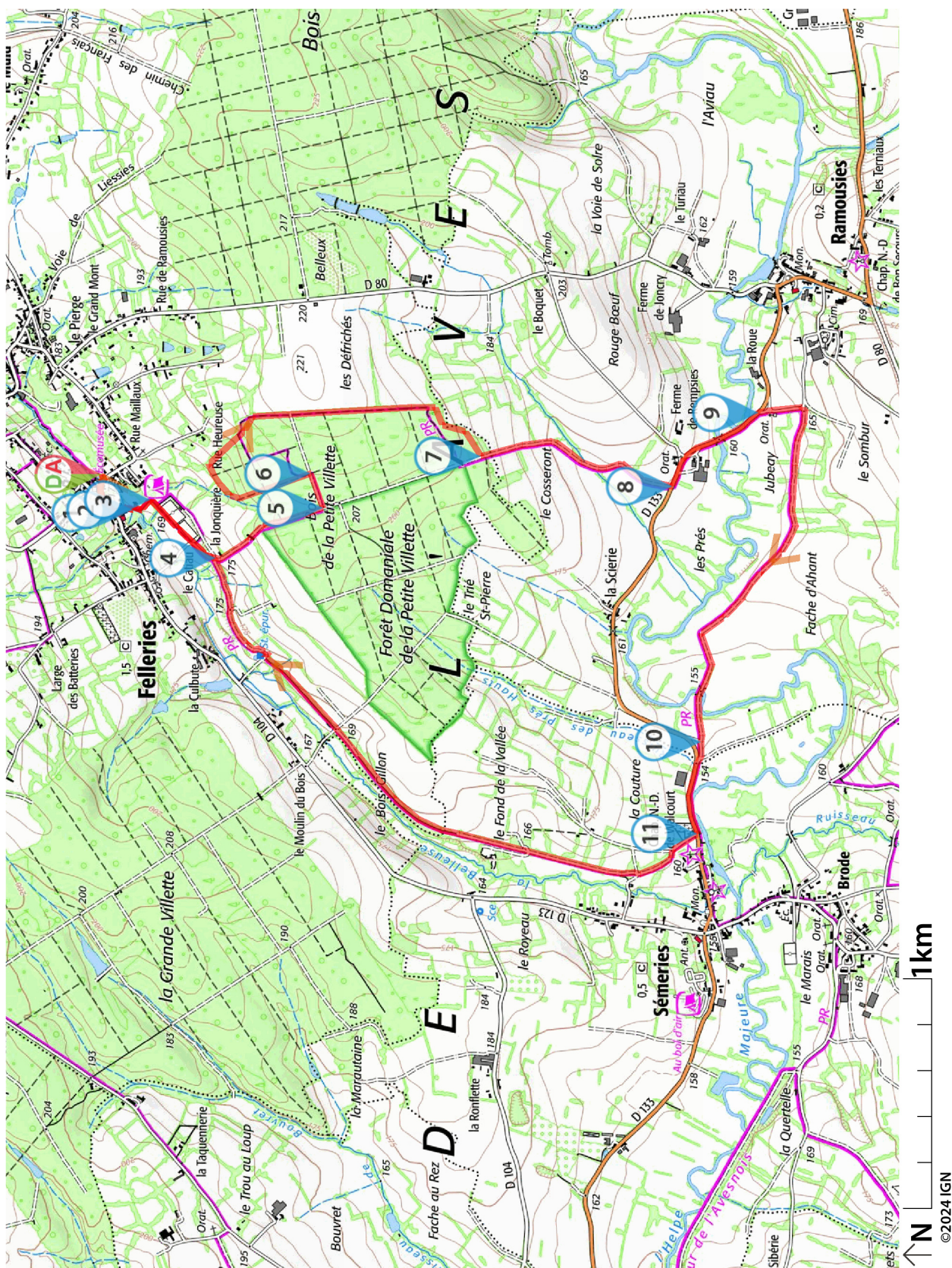
Le bois de la Petite Villette est un espace naturel sensible. Ne quittez pas les sentiers et respectez la réglementation.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-petite-villette/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

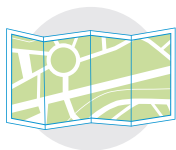
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



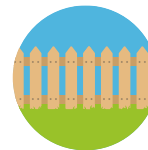
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.